

PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS 2023

PROMOPHARM S.A.

SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB

Société Anonyme au capital de 100.000.000,00 de Dirhams

Siège social et usine: Zone Industrielle du Sahel - Rue N° 7 - B.P. 96/97 - 26 400 HAD-SOUALEM

Registre de commerce N° 1513 BERRECHID

Responsable de Déontologie et de la Communication financière : Said El Bouachi : Selbouachi@hikma.com

Lien Rapport financier : www.promopharm.co.ma

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN ACTIF 2023

Exercice du 01-01-2023 au 31-12-2023

ACTIF	EXERCICE 31/12/2023			EXERCICE PRECEDENT 31/12/2022
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations en non valeurs → [A]	18.050.072,71	18.049.261,71	811,00	812,00
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	18.050.072,71	18.049.261,71	811,00	812,00
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles → [B]	27.318.043,13	17.453.472,51	9.864.570,62	10.825.807,85
Immobilisations en Recherche et Dev.				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	24.082.014,93	17.453.472,51	6.628.542,42	7.795.231,85
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3.236.028,20		3.236.028,20	3.030.576,00
Immobilisations corporelles → [C]	662.250.009,67	351.522.028,65	310.727.981,02	212.683.177,88
Terrains	7.170.780,00		7.170.780,00	7.170.780,00
Constructions	162.089.046,40	131.933.814,03	30.155.232,37	25.940.932,42
Installations techniques, matériel et outillage	293.464.854,77	207.290.432,88	86.174.421,89	60.257.382,43
Matériel de transport	13.616,67	13.615,67	1,00	1,00
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	18.765.525,27	12.284.166,07	6.481.359,20	3.705.437,90
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	180.746.186,56		180.746.186,56	115.608.644,13
Immobilisations financières → [D]	8.133.809,67	8.003.175,00	130.634,67	135.634,67
Prêts immobilisés				
Autres créances financières	130.634,67		130.634,67	135.634,67
Titres de participation	8.003.175,00	8.003.175,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés				
Ecart de conversion actif → [E]				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL (A+B+C+D+E)	715.751.935,18	395.027.937,87	320.723.997,31	223.645.432,40
Stocks → [F]	296.355.948,57	15.334.662,94	281.021.285,63	223.959.615,77
Marchandises	47.652.391,15		47.652.391,15	30.085.717,87
Matières et fournitures consommables	96.209.964,51	2.617.465,98	93.592.498,53	71.333.470,07
Produits en cours	34.705.441,89	7.255.714,38	27.449.727,51	26.543.705,35
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis	117.788.151,02	5.461.482,58	112.326.668,44	95.996.722,48
Créances de l'actif circulant → [G]	326.986.710,48	9.186.107,56	317.800.602,92	187.510.449,10
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	14.315.846,37		14.315.846,37	4.003.667,24
Clients et comptes rattachés	252.566.929,26	9.186.107,56	243.380.821,70	160.538.608,49
Personnel	2.205.666,11		2.205.666,11	1.893.091,05
Etat	47.668.117,47		47.668.117,47	16.942.196,70
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	9.556.518,98		9.556.518,98	1.134.681,18
Comptes de régularisation- Actif	673.632,29		673.632,29	2.998.204,44
Titres valeurs de placement → [H]	0,00		0,00	18.999.879,80
Ecart de conversion actif → [I] Eléments circulants	2.244.244,53		2.244.244,53	2.450.558,57
TOTAL II (F+G+H+I)	625.586.903,58	24.520.770,50	601.066.133,08	432.920.503,24
TRESORERIE - Actif	62.741.537,20		62.741.537,20	106.300.304,87
Chèques et valeurs à encaisser	57.573.097,31		57.573.097,31	90.355.664,32
Banques, T.G et C.C.P	5.154.654,36		5.154.654,36	15.890.159,96
Caisse, Régie d'avances et accrédiés	13.785,53		13.785,53	54.480,59
TOTAL III	62.741.537,20		62.741.537,20	106.300.304,87
TOTAL GENERAL I+II+III	1.404.080.375,96	419.548.708,37	984.531.667,59	762.866.240,51

BILAN PASSIF 2023

Exercice du 01-01-2023 au 31-12-2023

PASSIF	EXERCICE 31/12/2023	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES	475.765.782,17	458.867.835,35
Capital social ou personnel (1)	100.000.000,00	100.000.000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	100.000.000,00	100.000.000,00
Dont versé	100.000.000,00	100.000.000,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10.000.000,00	10.000.000,00
Autres réserves	56.757.190,98	56.757.190,98
Report à nouveau (2)	252.110.644,37	216.832.399,57
Résultat en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice (2)	56.897.946,82	75.278.244,80
Total des capitaux propres (A)	475.765.782,17	458.867.835,35
Capitaux propres assimilés (B)	8.106.000,00	0,00
Subvention d'investissement	8.106.000,00	
Provisions réglementées		
Dettes de financement (C)	104.372.103,39	67.533.495,69
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	104.372.103,39	67.533.495,69
Provisions durables pour risques et charges (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Ecart de conversion-passif (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	588.243.885,56	526.401.331,04
Dettes du passif circulant (F)	355.480.386,73	223.693.084,10
Fournisseurs et comptes rattachés	285.174.417,99	161.951.367,39
Clients créditeurs, avances et acomptes	14.768.652,00	14.958.083,81
Personnel	17.250.810,25	14.919.475,40
Organismes sociaux	11.112.476,92	8.693.608,80
Etat	3.451.067,08	8.563.824,04
Comptes d'associés	95.912,80	85.312,80
Autres créanciers	22.492.586,21	14.259.891,50
Comptes de régularisation passif	1.134.463,48	261.520,36
Autres provisions pour risques et charges (G)	9.954.293,46	9.631.869,57
Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	4.048.667,53	2.153.086,31
TOTAL II (F+G+H)	369.483.347,72	235.478.039,98
TRESORERIE PASSIF	26.804.434,31	986.869,49
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie	13.499.259,88	
Banques (Soldes créditeurs)	13.305.174,43	986.869,49
TOTAL III	26.804.434,31	986.869,49
TOTAL GENERAL I+II+III	984.531.667,59	762.866.240,51

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2023



Horwath Maroc Audit
90, Avenue Mehdi benarka
Hay Riad - Rabat



Lot 57, Tour CFC,
Étage N°19, Quartier
Hay Hassani
Casablanca

Aux actionnaires
Société de Promotion Pharmaceutique du Maghreb « Promopharm S.A »
Had soualem, Rue n°7, Zone industrielle du Sahel
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Promotion Pharmaceutique du Maghreb « Promopharm S.A », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 483 871 782 MAD dont un bénéfice net de 56 897 947 MAD.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société de Promotion Pharmaceutique du Maghreb « Promopharm S.A » au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Depuis le 3 février 2023, la société est soumise à un contrôle CNSS couvrant la période allant de 2019 à 2023 inclus.

En date du 29 mars 2024, la société a reçu une lettre de notification présentant les chefs de redressement qu'elle a totalement rejetés. Au 31 décembre 2023, la société a comptabilisé une provision pour risques et charges pour un montant de 1 MMAD. Au stade actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les impacts définitifs de ce contrôle sur les comptes de la société au 31 décembre 2023.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Provision pour dépréciation des créances clients :

• Risque identifié

Les créances clients figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 252,6 MMAD, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Une provision de l'ordre de 9,2 MMAD visant à couvrir le risque de dépréciation de ces créances a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), les créances sont inscrites pour leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'antériorité de ces créances. L'évaluation du caractère recouvrable de cet actif repose sur une méthode statistique établie par la Direction. Cependant, les créances vis-à-vis des établissements publics sont provisionnées sur la base de l'appréciation du management. L'estimation de la valeur recouvrable, notamment des créances publiques requiert ainsi l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer.

Nous avons considéré que les provisions pour dépréciation des créances clients constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où le montant de cette provision est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par la Direction et, par conséquent, peut avoir une incidence significative sur les états financiers.

• Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la provision pour dépréciation des créances clients, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'identification des créances susceptibles d'être provisionnées et d'évaluation de la provision pour dépréciation des créances, notamment en procédant à des entretiens avec la Direction de la société ;
- Examiner la régularité et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- Apprécier les hypothèses de la direction en examinant les conditions des contrats et des accords, les informations historiques, les données de tiers et les informations externes, ainsi que les événements subséquents, en particulier, sur les créances vis-à-vis des établissements publics ;
- Examiner, pour une sélection de risques jugés significatifs, le bien-fondé et les hypothèses qui sous-tendent leur évaluation et provisionnement à la clôture, ce qui peut inclure notamment :
 - L'examen de la documentation établie et des correspondances avec les tiers ainsi que leur confrontation avec les estimations de la direction ;
 - L'examen, des courriers d'avocats afin d'obtenir une information détaillée sur les litiges commerciaux ;
 - Un entretien avec les responsables adéquats ;
 - Examiner les informations communiquées sur les provisions pour dépréciation des créances clients dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit
HORWATH MAROC
90, Avenue Mehdi Benarka
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 71 46.70 / 71
Fax : 05 37 71 46.76

Adib Benbrahim
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57, Tour CFC, 19^{ème} étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0)5 22 38 88 70 | F: +212 5 22 23 88 70
RC: 201503070 | SIREN: 5099135
N° de profession: 37045

Mohamed Rqibate
Associé